



<https://aikitaido.fr/>

Besançon le 31 Août 2020

Objet : reprise des cours AÏKI-TAÏ-DÔ dans le respect des règles sanitaires.

La saison 2020-2021 débute dans un environnement particulier et avec des mesures sanitaires imposées. Le Cercle Aïki-Taï-Dô du Doubs reprend ses activités au sein de la Maison de Quartier de Velotte, 37 chemin des Journaux à Besançon

le mardi 15 Septembre 2020

HORAIRES DES COURS : MARDI : **18h45 - 20h45.** JEUDI : **20h00 à 21h30.**

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés au cours du premier trimestre.

Pour votre renouvellement de licence et votre inscription, tous les documents nécessaires sont sur notre site : <https://aikitaido.fr/> , puis *Cercle Aïki-taï-dô du Doubs* à savoir :

- Une demande d'adhésion au Cercle Aïki-Taï-Dô du Doubs.
- Une demande d'adhésion à la Maison de Velotte.
- Un certificat médical ou une attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive.
- Un formulaire de reprise d'activité et mesures sanitaires à respecter.

RAPPEL :

Depuis 2016 le certificat médical est valable trois ans. Aussi vous trouverez sur le site:

- un questionnaire de santé « QS-SPORT » cerfa N° 15699-01 à compléter par vous-même et à conserver.
- une attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive à compléter par vous-même et à nous remettre avec l'ensemble de votre dossier **si et seulement si vous avez répondu NON à toutes les questions, sinon il conviendra de revoir votre médecin pour un nouveau certificat médical.**

Il reste encore quelques places pour s'inscrire. Parlez-en autour de vous et parrainez de nouveaux adhérents.

**ATTENTION ! LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS
LES LOCAUX DE LA MAISON DE VELOTTE
et pendant la pratique Aïki-Taï-Dô.**

A bientôt.

Le Président
David MEYER

PS : Nous serons présents au forum des associations de la Maison de Velotte le Samedi 5 Septembre de 14h à 17h.